

Conducteur de métro

RNCP17798 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31840
Code(s) ROME	N4301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/12/2023

Certificateur(s)

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS · SIRET : 77566343801906

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le conducteur/la conductrice de Métro pilote un véhicule guidé avec des voyageurs, principalement en réseau souterrain.

Les activités principales sont de :

- Transporter les voyageurs en appliquant les règles de sécurité des équipements et des personnes selon la réglementation ferroviaire.
- Conduire le train en fonction de critères de régularité, de respect des horaires, de confort des voyageurs et de réglementation en vigueur.
- Mettre en place les mesures d'urgences et transmettre les informations aux services concernés lors de situations perturbées.
- Appliquer des procédures mémorisées et écrites,
- Communiquer avec les intervenants liés au transport PMI (poste de manœuvre informatisé), PCC (poste de commande centralisé) et les services de maintenance.
- Informer les voyageurs selon les situations rencontrées (normales et dégradées).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Se présenter en tenue avec ses agrès (clés d'accès, fiche d'activité journalière...).
- Emarger sa présence et sa fin de service.
- Prendre connaissance du contenu de son service.
- Préparer et renseigner son bulletin de conduite du jour.
- Consulter la présence ou non d'une fiche ligne (= modification permanente ou temporaire de la ligne).
- Relever un autre conducteur
- Rechercher le prochain service sur la feuille prévisionnelle des postes à assurer.
- Rechercher et se rendre à la position de dégarage
- Veiller à la sécurité des collègues au niveau des voies de garage.
- Manœuvrer et procéder à la mise en mouvement du train et au dégagement du quai.
- Conduire le train dans le respect de la sécurité, la régularité et le confort des voyageurs.
- Assurer l'ouverture et la fermeture des portes.
- Détecter et identifier une avarie sur le train lors d'une situation dégradée.

- Communiquer avec les interlocuteurs professionnels et les voyageurs en situation normale et dégradée.
- Intervenir sur le train et sur les installations.
- Restituer par écrit les éléments journaliers de son activité sur les documents adaptés.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- conduite de métro de voyageurs ou de maintenance.
- transport ferroviaire de personnes et de maintenance.
- conduite de train de voyageurs ou de maintenance.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Conducteur/Conductrice de métro/RER.
- Conducteur/Conductrice du réseau ferré urbain.
- Conducteur/Conductrice de train.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les conducteurs/conductrices de Métro reçoivent tout d'abord une autorisation provisoire d'exercer les fonctions de conduite sur le Métro. C'est à l'issue d'une année d'activité, sans écart lié à la fonction, qu'est remise l'autorisation définitive d'exercer les fonctions de conducteur/conductrice de Métro. L'habilitation des conducteurs/conductrices de Métro est réglementée à partir du décret n°2017-440 du 30 mars 2017 dit décret STPG « sécurité des transports publics guidés » et du règlement de sécurité de l'exploitation (RSE).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

80 % des membres sont externes à l'autorité délivrant la certification.

- Le/la responsable du centre de formation du département Métro ou son/sa représentant(e)
- Un conducteur (F/H) expérimenté(e)
- Un(e) représentant(e) de la direction des ressources humaines
- Un(e) représentant du Ministère des transports

- Un(e) représentant(e) d'une autre entreprise ferroviaire (SNCF...).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 949 €
Selon la branche	6 949 € – 7 048 €
Prise en charge	Branches concernées
6 949 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 048 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2023
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38276

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
Centre de formation Métro
92 rue de Lagny
75020 Paris
Tél : 01 58 77 28 23
RATP Rejoignez nous

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17798/>